

Extrait du compte rendu de la commission élargie

(Commission des finances et Commission des affaires culturelles)

du lundi 4 novembre 2013

Projet de loi de finances pour 2014

Culture

[M. Pierre-Alain Muet](#), rapporteur spécial pour les crédits des programmes « Création » et « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Les programmes « Création » et « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » représentent plus de deux tiers des crédits de la mission « Culture », le second programme mutualisant les fonctions de soutien de l'ensemble du ministère.

Dans un cadre budgétaire très contraint, je me félicite de l'attention que vous avez portée, madame la ministre, au soutien aux réseaux de création, à la diffusion des œuvres sur les territoires et au développement des arts plastiques.

Les milieux culturels ont exprimé une attente forte à l'égard du projet de loi sur la création artistique, qui étend en quelque sorte l'engagement pris par le Président de la République en matière de spectacle vivant à l'ensemble de la création artistique. Pourriez-vous nous en indiquer les axes principaux ?

S'agissant du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », je salue l'effort réalisé en faveur de l'enseignement supérieur culturel et l'ambition du programme d'éducation artistique et culturelle à l'école. L'inscription de l'éducation artistique et culturelle dans la loi pour la refondation de l'école et la circulaire instituant la notion de « parcours d'éducation artistique et culturelle » confèrent ainsi une dimension essentielle au développement de la pratique artistique dès le plus jeune âge. Ayant eu l'opportunité de voir travailler le quatuor Debussy avec les enfants des écoles de la Croix-Rousse, j'ai pu mesurer la richesse que représentait le contact direct entre l'enfant et l'artiste. Cette politique traduit enfin la reconnaissance du fait que les artistes, comme les scientifiques, ont une mission de création, mais aussi de transmission. C'est pourquoi il me paraît important, pour les intermittents du spectacle, d'augmenter le volume d'heures d'enseignement pouvant être assimilées à des heures travaillées au titre de l'Annexe X, comme le suggère le rapport de la mission d'information commune sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques de notre collègue Jean-Patrick Gille.

Si les recettes du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ont fait l'objet d'un prélèvement de 150 millions d'euros en 2013, le présent projet de loi de finances prévoit un nouveau prélèvement de 90 millions en 2014. Or, j'ai eu l'occasion de rappeler lors du débat sur la première partie de ce projet de budget que les taxes affectées constituant ses ressources ne sont pas des impôts d'État, mais correspondent à un système vertueux de mutualisation du

financement de la création par les usagers du secteur. C'est pourquoi le Gouvernement a eu raison de ne pas en plafonner le montant car les ressources excédentaires éventuellement dégagées grâce à ces taxes n'ont aucune raison d'être durablement affectées au budget général. Elles ont vocation à être rétrocédées sous la forme d'un ajustement des taux ou d'un élargissement du financement de la création du secteur. Le même raisonnement s'applique au prélèvement exceptionnel, qui non seulement devrait effectivement demeurer exceptionnel mais devrait en outre être principalement affecté au secteur culturel, comme cela est heureusement réalisé en partie – mais en partie seulement – en 2014 au profit de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC).

Je conclurai mon propos par des remarques d'ordre général sur le budget de la culture.

Les financements alloués à ce secteur constituent des investissements fondamentaux, au même titre que ceux consacrés à l'éducation, à l'enseignement supérieur ou encore à la recherche. C'est d'ailleurs cette conception qui avait conduit au doublement du budget de la culture lors des quatre premières années de la présidence de François Mitterrand et son augmentation sous tous les précédents gouvernements de gauche. En outre, une partie importante des dépenses culturelles, et notamment celles qui bénéficient au spectacle vivant, sont soumises à ce que les économistes appellent la « Loi de Baumol ». En d'autres termes, les gains de productivité du travail y sont quasiment inexistants : la représentation du *Médecin malgré lui* ou l'interprétation de la *Flûte enchantée* nécessitent à peu près la même quantité de travail qu'à l'époque de Molière ou de Mozart, alors même qu'on produit vingt fois plus de biens aujourd'hui en une heure de travail qu'au début de la révolution industrielle et que les salaires ont augmenté dans les mêmes proportions. Cela signifie que ce secteur est par essence confronté à des coûts croissants, de sorte qu'on ne pourra le préserver que si l'on accepte de le soutenir par un financement public important et qui doit augmenter.

Loin d'ignorer à quel point le redressement de nos comptes publics est nécessaire, j'ai approuvé la réduction importante et sélective des dépenses publiques opérée depuis deux ans par le Gouvernement, bien plus pertinente que le rabot uniforme appliqué précédemment. Et c'est précisément au nom de cette sélectivité que je plaide inlassablement pour que le budget de la culture soit sanctuarisé, au même titre que celui de l'éducation et de la recherche. Car si la baisse du budget de la culture représente une goutte d'eau dans l'océan des déficits hérités de l'ancienne majorité, cette goutte, minuscule à l'échelle de nos déficits, peut avoir d'importants effets regrettables sur la créativité de notre pays. Lorsqu'en 1966, André Malraux défendait au sein de notre Assemblée la création des maisons de la culture dans les départements, il eut cette comparaison : « Mesdames et messieurs, ce que je vous demande, c'est exactement vingt-cinq kilomètres d'autoroutes ». Prolonger sur plusieurs années la baisse du budget de la culture serait un non-sens économique. C'est pourquoi je souhaite que le prochain budget marque un net changement d'orientation en ce domaine.

En conclusion, je salue votre action, madame la ministre, car vous parvenez, dans un cadre fort contraint à préserver les missions essentielles de votre ministère.

...

Mme Aurélie Filippetti, *ministre de la culture et de la communication*. Avec des crédits s'élevant à 7,26 milliards d'euros, mon budget connaît cette année une baisse de 2 %. Bien

entendu, cette évolution correspond à la participation du ministère de la culture à l'indispensable effort de redressement des finances publiques de notre pays. Pour autant, contrairement à d'autres ministères, il ne s'est pas vu demander un effort supplémentaire par rapport à ce que prévoyait le budget triennal élaboré l'année dernière.

En outre, aucun frein n'est mis à ses missions, car la diminution de 2 % s'accompagne d'une restructuration du budget, d'une redistribution des crédits. Tout d'abord, nous continuons à recueillir les fruits de la décision, annoncée l'année dernière, de mettre fin à certains chantiers surdimensionnés. Ensuite, certaines grandes opérations qui avaient pour effet d'alourdir les charges du ministère sont désormais parvenues à maturité. Enfin, nous faisons porter la plus grande part de l'effort sur quelques « gros » opérateurs, c'est-à-dire sur ceux qui ont les reins suffisamment solides pour supporter une baisse de leur dotation ou un prélèvement sur leur trésorerie sans pour autant voir remises en question leurs missions fondamentales.

Cette politique permet de préserver les actions réalisées en faveur de l'ensemble des secteurs de la création en donnant une priorité à la jeunesse, et en particulier aux 35 000 étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur dépendant du ministère de la culture et de la communication. Les crédits consacrés au projet national de l'éducation artistique sont ainsi en augmentation.

Par ailleurs, l'effort en faveur du patrimoine est maintenu : les réductions de crédits dont vous avez fait mention s'expliquent en fait par l'arrivée à échéance d'un certain nombre de chantiers.

Je préserve, et même j'augmente les capacités d'intervention de l'État en région, en particulier dans le domaine de la création. Les directions régionales de l'action culturelle disposeront ainsi de moyens supplémentaires dans les domaines des arts visuels – plus 6 % – et du spectacle vivant. En outre, à l'heure de la transition numérique, nous allons mettre en place des moyens de régulation adaptés.

Le budget est donc organisé pour répondre à ces orientations et priorités, le tout en relation étroite avec les collectivités locales.

M. Muet m'a interrogée sur le calendrier législatif. Deux grands projets de loi seront présentés en 2014 devant le Conseil des ministres, l'un sur la création, en février, et l'autre sur le patrimoine, en janvier.

Le projet de loi sur la création permettra de mettre en œuvre les orientations annoncées par le Président de la République sur les arts visuels et le spectacle vivant, mais aussi d'adapter aux enjeux propres à la transition numérique le droit de la création – je pense par exemple au contrat d'édition – et l'économie de la culture. Il aura également pour objectif de préserver et de développer l'emploi culturel, de garantir la diversité à l'ère du numérique, d'améliorer l'enseignement supérieur dans les secteurs de la création. Enfin, il donnera pour la première fois à la représentation nationale l'occasion de débattre de la place de la création dans la société.

Quant au projet de loi sur le patrimoine, il se donne deux objectifs. Le premier est de simplifier l'ensemble des classifications existantes en matière de protection du patrimoine.

...

Le deuxième objectif du projet de loi est d'améliorer la circulation des œuvres, des collections – et donc de la plus-value de notre patrimoine – dans l'ensemble de nos territoires.

J'ai répondu à M. Muet sur les crédits d'interventions sur l'école. Nous allons également travailler sur la structuration des réseaux de création et de diffusion, les labels, les scènes émergentes, les jeunes artistes, les plus de 1 200 équipes artistiques – tout cela, naturellement, en partenariat avec les collectivités locales.

En ce qui concerne les intermittents, la négociation sociale est reportée au mois de mars, même si la convention devait initialement être renouvelée avant le 31 décembre. L'initiative des discussions revient aux partenaires sociaux, mais le Gouvernement, en s'appuyant notamment sur les travaux des députés Gille et Kert sur l'emploi culturel, y portera naturellement une grande attention. Nous souhaitons vivement préserver l'emploi culturel et l'accompagnement spécifique dont il fait l'objet.

Le prélèvement sur le fonds de roulement du CNC relève exactement de la même procédure que ceux qui ont concerné les opérateurs patrimoniaux. La Cour des comptes comme le ministère des finances avaient demandé au CNC de suivre des règles prudentielles et de constituer des provisions suffisantes pour financer les dépenses à venir. Mais dès lors qu'ils sont revenus sur leurs propres préconisations et ont autorisé le Centre à détenir un fonds de roulement moins important – à condition de ne pas entraver le fonctionnement du fonds de soutien ni celui du programme de numérisation des œuvres –, j'ai considéré qu'il fallait accepter ce prélèvement pour cette année encore, d'autant qu'une partie – à hauteur de 20 millions d'euros – va alimenter l'IFCIC.

Par ailleurs, je suis sûr que tout le monde, dans la salle, y compris le président de la commission des finances, partage votre conclusion sur le budget du ministère de la culture et sur le rôle de levier de croissance économique qu'il joue dans notre pays. Le rapport que les inspections générales des finances et des affaires culturelles doivent rédiger sur ce qui constitue un de mes chevaux de bataille devrait d'ailleurs être rendu fin novembre, et j'espère avoir bientôt l'occasion d'en parler devant vous.

...